



Réglementation et Usages de l'Espace Public

Coordination Manifestations Espace Public

Arrêté relatif :
Les Rendez-vous de l'Erdre 2023
Pique-nique musical
Espace vert aux abords du quai de la Motte Rouge
Samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023

Arrêté n° 09BB0656

Arrêté

MESURES DE POLICE

La Maire de la Ville de Nantes,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles R1334-30 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2002, relatif aux bruits de voisinage,

Vu le dossier de déclaration de manifestation adressé à la Mairie de Nantes,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de police aux abords du quai de la Motte Rouge à l'occasion de la manifestation susvisée,

Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Ville,

ARRETE :

Article 1 - Les samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023, de 10h00 à 12h30, l'association Culturelle de l'Été est autorisée à procéder au réglage des balances puis à sonoriser les mêmes jours de 12h30 à 14h00 l'espace vert situé dans le prolongement du quai de la Motte Rouge.

Article 2 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour limiter les émissions sonores selon la période de la journée. Les niveaux sonores devront prendre en compte la proximité du voisinage.

Article 3 - L'organisateur doit prendre toutes dispositions pour informer, 48h00 avant, les riverains immédiats de la tenue de la manifestation autorisée par le présent arrêté.

Article 4 - L'organisateur est tenu de se conformer aux prescriptions supplémentaires qui pourraient lui être données par les agents des services de Police.

Article 5 - M. le Directeur Général des Services de la Ville et de Nantes Métropole, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 28 août 2023

Pascal BOLO

L'adjoint délégué,
Pour Madame la Maire